



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2024

OBJET : AIDE D'URGENCE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS À DESTINATION DE L'ESPAGNE, SUITE AUX INONDATIONS D'OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Etaients présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à M. DELAHAYE Guy
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa – Mme GIACHINO Lisa.



MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Novembre 2024.
Délibération N° DM_20241107N088

OBJET : AIDE D'URGENCE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS À DESTINATION DE L'ESPAGNE, SUITE AUX INONDATIONS D'OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire rappelle que l'Espagne a subi, récemment, des inondations exceptionnelles.

Le Secours Populaire Français lance un appel aux dons financiers en solidarité aux populations touchées par les inondations meurtrières et dévastatrices en Espagne. Le bilan est dramatique : plus de 200 personnes ont péri à ce jour, des centaines de personnes disparues, des milliers de sans-abri et des dégâts matériels sans précédent.

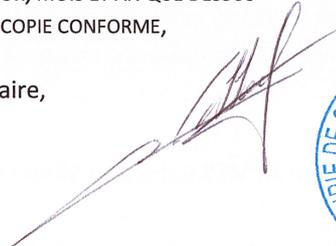
Compte tenu que ni l'Association des Maires, ni le Conseil Départemental ne centralisent des actions spécifiques et, à la demande de l'appel aux dons formulé par le Secours Populaire Français, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

➤ De se prononcer sur le principe d'un versement d'un secours d'urgence.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **DECIDE** qu'une somme de 5.000 Euros soit attribuée au Secours Populaire Français en solidarité aux populations touchées par les inondations meurtrières et dévastatrices en Espagne.

➤ **DIT** que les crédits sont disponibles au budget 2024.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE DIX-HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--